



Ensemble pour l'Avenir

Membres de la commission

Président : M. LAVAL Jacques.

Mme TRONCHE Adeline – MM. BONNET Jean-François – FARGES Claude – LENOIR Gérard – LEYGE Marc.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel (Article 35 des RG du District de Football de la Corrèze) dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 100 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de Coupe.

1/ APPROBATION DU PV DU 26 AVRIL 2025

Le PV de la dernière réunion de la commission est approuvé à l'unanimité.

2/ ETUDE DES VŒUX DES CLUBS

Les clubs ont été sollicités pour émettre des vœux en prévision de la prochaine Assemblée Générale du District de Football de la Corrèze programmée au samedi 21 juin 2025 à St Viance.

Quatre clubs ont émis des vœux.

Après étude de ces derniers, deux d'entre eux ne sont pas de la compétence du District mais sont liés aux statuts fédéraux. Les clubs concernés seront informés qu'ils ne pourront pas être proposés au vote des clubs.

Deux vœux seront donc soumis aux votes des clubs lors de la prochaine Assemblée Générale.

VŒU N°1 – ESA BRIVE

Mail du club en date du 19/05/2025.

« Nous aimerions que 11h devienne un horaire officiel de match chez les jeunes. »

VŒU N°2 – AL MONTAIGNAC

Mail du club en date du 23/05/2025.

« Nous aimerions que la commission de discipline étudie la possibilité d'exclure une équipe de toutes compétitions qui aurait pris 3 pénalités pour non-respect des lois de la compétition district. (un peu comme 3 forfaits). »

A noter, il s'agit cependant des commissions Litiges et Contentieux et Gestion des Compétitions et non de la Commission de Discipline.

La possibilité de mise en application (en cas de vote favorable des clubs) de ce vœu n°2 est toutefois en attente de confirmation par le Service Juridique de la FFF.

Le Président de la commission
Jacques LAVAL